



P.V C.R.Q.D N° 11 du 03 Mars 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M - BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat D2/ R1/R2.

AFFAIRE N°118: Ren : J.S.S. – U.S.T. S/G D2 du 28/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) SELAMA .D. Lic N° 433 du club U.S.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club U.S.T (2 eme Avertissement)

AFFAIRE N°119: Ren : J.P.A.A. –J.S.M.R. D2. S/G 28/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant :
- ☞ Avertissement OFF (A) ZAIDI .A N° Lic 689 du club J.S.M.R.
- ☞ Disqualification du joueur LARIBI .M. N° Lic .142 du club J.S.M.R
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé OFF (A) ZAIDI .A N°689 du club J.S.M.R.
- ☞ Il est infligé une suspension de deux matchs ferme au joueur LARIBI .M. N° Lic .142 du club J.S.M.R .
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.M.R.

AFFAIRE N°120 : Ren. J.S.A. –H.B.C S/G D2. Du 28/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. LABED .M. Lic N° 119 du club J.S.A.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières. L
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.A. (2^{eme} Avertissement)

AFFAIRE N°121: Ren: O.MOH - M.SIG. S/G D2. Du. 01/03/2014

- ☞ Vu la feuille de match et rapport des arbitres signalant:
- ☞ Défaut de présentation licence de OFF (A) Mr. AMMAR .K. .P.C. N° 3641/29126 du club O.MOH
- ☞ Dégradation de la paire des buts
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 1000 DA au club O.MOH
- ☞ Il est infligé une amende de 200 DA au club O.MOH.

AFFAIRE N°122 Ren. O.M.S.B.A. – N.R.A.E.T. S/G R1 du 28/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) BENARBIA. S. Lic N° 764 du club N.R.A.E.T..
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



DECISION

⚡ Avertissement confirmé OFF (A) BENARBIA .S . N° Lic 764 du club N.R.A.E.T.

AFFAIRE N°123 Ren G.C.A.T. – M.C.S. S/G R1 du 28/02/2014

- ⚡ Vu la feuille de match signalant :
- ⚡ Le non déroulement de la rencontre pour indisponibilité de la salle non signalée.
- ⚡ Vu la lettre explicative du club M.C.S.
- ⚡ Vu la lettre explicative du club G.C.A.T.
- ⚡ Vu la lettre du chef d'unité de la salle
- ⚡ Vu le rapport du délégué
- ⚡ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ⚡ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ⚡ Il est infligé une amende de 10.000 DA au club G.C.A.T. et remboursement des frais engendrés par le club M.C.S (payable sous huitaine).
- ⚡ Match à reprogrammer par la DOS

AFFAIRE N°124 Ren. N.G.H. – I.R.B.F. S/G R2 du 28/02/2014

- ⚡ Vu la feuille de match signalant:
- ⚡ Avertissement OFF (B) RAHOU .K. Lic N° 721 du club N.G.H
- ⚡ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ⚡ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ⚡ Avertissement confirmé à OFF (B) RAHOU .K Lic N°721 club N.G.H. .

AFFAIRE N°125 Ren A.S.W.S.B.A. – C.R.T. S/G R1 du 01/03/2014

- ⚡ Vu la feuille de match signalant:
- ⚡ Absence encadrement technique du club C.R.T.
- ⚡ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ⚡ Vu les règlements généraux FAHB

DECISION

- ⚡ Il est infligé une amende de 20.000 DA au club C.R.T.

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT P.V PRENNENT
EFFET A COMPTER DU : 08 Mars 2014**

Secrétaire de Séance
SARDI .M.

Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A.